



## APPEL A CANDIDATURES

### **Le Parc national de Port-Cros**

Établissement public national sous tutelle du  
ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

recrute, par voie d'affectation ou de détachement,  
un agent titulaire de catégorie B ou C de l'une des trois fonctions publiques  
ou par voie contractuelle

### **un ou une garde moniteur-trice sur le secteur de Port-Cros – Unité territoriale des Îles d'Or - Ile de Port -Cros**

Poste à pourvoir au 01/05/2024

#### **PRÉSENTATION DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS**

Le Parc national de Port-Cros, créé par le décret n°63-1235 du 14 décembre 1963, est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Il comprend environ 80 agents répartis sur 4 services opérationnels et un secrétariat général (installés au siège, à Hyères), 4 secteurs (Port-Cros et Porquerolles constituant l'Unité Territoriale des Îles d'Or, Giens-Tombolo sur la commune de Hyères, et Cap Lardier sur la commune de La Croix Valmer) ; il a également en gestion le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles qui emploie 18 agents sur 3 sites.

Le Parc national de Port-Cros, premier parc marin français, dispose d'une longue expérience de la gestion des milieux insulaires littoraux et marins de Méditerranée. Il est missionné par le ministère de la transition écologique pour animer la partie française du sanctuaire Pelagos

La partie terrestre de l'île de Port-Cros et la zone maritime l'entourant jusqu'à une distance de 600 mètres de ses côtes sont classées cœur de parc national par le décret n°63-1235 du 14 décembre 1963 modifié créant le Parc national de Port-Cros. C'est dans ce cadre que le Parc national est gestionnaire du port de l'île (port de commerce).

Une partie terrestre de l'île de Porquerolles et la zone maritime l'entourant jusqu'à une distance de 600 mètres de ses côtes (à l'exception de l'espace portuaire et de son chenal d'accès) sont classées cœur de parc national par le décret n°2009-449 du 22 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national de Port-Cros aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006.

Outre les îles de Port-Cros et de Porquerolles en cœur de parc national (2 950 ha en cœur marin et 1 671 ha en cœur terrestre), son action s'étend également sur des espaces littoraux appartenant au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres qui lui sont confiés en gestion.

En application de la loi du 14 avril 2006 portant réforme des parcs nationaux, le Parc national de Port-Cros s'est doté d'une charte, approuvée par le décret n°2015-1824 du 30 décembre 2015, dont l'aire optimale d'adhésion s'étend sur le territoire du littoral Varois compris entre les communes de La Garde, à l'ouest, et Ramatuelle, à l'est (superficie de l'aire potentielle d'adhésion de 23 000 ha pour 11 communes concernées).

Cinq communes ont adhéré à la charte du Parc national : La Garde, Le Pradet, Hyères, La Croix Valmer et Ramatuelle. Cette charte et ses six ambitions rapprochent, dans un même projet d'ensemble à moyen terme, les politiques de protection du patrimoine naturel dans les cœurs et de développement local durable dans l'aire d'adhésion et dans l'aire maritime adjacente.

## MISSIONS ET ACTIVITÉS PRINCIPALES DU POSTE

L'unité territoriale des îles d'or a pour mission de préserver et de gérer de manière « durable » les espaces naturels protégés en cœur de parc sur les îles de Port-Cros et de Porquerolles. Les cœurs de parc englobent les espaces terrestres de l'île de Port-Cros et les espaces naturels de l'île de Porquerolles, ainsi qu'une ceinture maritime de 600 m autour des îles. Les îles comportent des paysages préservés et une biodiversité très riche qui sont d'un attrait très fort. De ce fait, elles subissent des usages professionnels et des activités de loisirs très variées et saisonnières qui peuvent impacter son intégrité.

L'Unité Territoriale (UT) des Îles d'Or, créée en 2020, est fondée sur le principe d'une mutualisation des moyens humains, techniques et financiers et est destinée à valoriser au mieux l'expression des compétences des agents et l'optimisation des actions de l'établissement en lien étroit et permanent avec les services du siège (en matière de connaissances, de surveillance par exemple)

Les secteurs de Port-Cros et de Porquerolles sont placés sous la responsabilité du chef de l'unité territoriale. Sur l'île de Port-Cros, se situe un port de plaisance et commercial très actif en été et dont la gestion est confiée au Parc national par l'État et placé également dans l'unité territoriale des Îles d'Or. L'insularité marquée de ce territoire reste une contrainte forte du fonctionnement du Parc national sur les îles.. Le principe de l'unité territoriale est une mutualisation poussée et une mise en commun des moyens techniques et humains sur un certain nombre de missions entre les deux îles

L'île de Port-Cros est le cœur historique du Parc national. L'île de Port-Cros comporte un territoire terrestre de 680 hectares et une aire marine de 1 300 hectares (jusqu'à 600 mètres en mer des côtes de l'île et des îlots). Elle comporte des paysages préservés et une biodiversité très riche qui sont d'un attrait très fort. De ce fait, elle subit des usages professionnels et des activités de loisir très variés et saisonniers qui peuvent impacter son intégrité.

Les missions du/ de la garde moniteur-trice sont les suivantes :

1 / Réaliser les missions de police en mer comme à terre, en plongée, sur des embarcations ou à pied :

- Activité de lutte contre le braconnage, contrôle des pêches maritimes et de la navigation et application des règles en matière de protection de la nature
- Tournées de veille du territoire pour observer et avertir de toute perturbation naturelle ou anthropique (atteintes à la faune sous-marine, pollutions ..)

2/ Intervenir sur le patrimoine naturel méditerranéen:

- Préservation des habitats côtiers, insulaires et sous-marins par des aménagements terrestres et du balisage en mer
- Gestion des habitats forestiers
- Régulation des espèces envahissantes (sangliers, rats, carpo brotus....)

3/ Participer aux missions scientifiques :

- Soutien aux scientifiques, sur terre, en mer et en milieu sous-marin
- Application des protocoles scientifiques (suivis des espèces, Obi-1...)
- Participation éventuelle au conseil scientifique du Parc

4/ Accueillir les visiteurs et les partenaires : participation à l'accueil des visiteurs, des groupes scolaires et des partenaires institutionnels

## PROFIL DU CANDIDAT

### Connaissances techniques :

- Textes réglementaires en matière de protection de la nature, de la navigation et de la pêche en mer et du code du travail.
- Connaissances naturalistes sur les espèces terrestres et marines.
- Plongée en scaphandre en étant titulaire du certificat d'aptitude à l'hyperbarie (optionnel)

### Compétences transverses :

- Travail en équipe mais autonomie dans la gestion des dossiers dédiés
- Sens des relations humaines
- Formation et encadrement de stagiaires

### Savoir-faire :

- Etre titulaire du permis de naviguer a minima « côtier »
- Etre titulaire du permis de chasser (optionnel)
- Pratique de la plongée sous-marine et si possible être classé IB (optionnel)
- Savoir intervenir en sécurité lors des contrôles de police

- Savoir appliquer des protocoles scientifiques
- Connaître l'outil informatique
- Savoir participer à des groupes de travail avec les partenaires (colloques, séminaires, rencontres)
- Participer aux actions de secours aux personnes à terre et en mer (formation de secourisme).

### Qualités relationnelles :

- Être capable de s'exprimer en public
- Être à l'écoute des agents de l'équipe et prendre des décisions adaptées en l'absence du chef de secteur
- Savoir adapter son langage aux interlocuteurs (médias, visiteurs, partenaires socio-économiques, scientifiques...)

### CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE :

Poste basé sur l'île de Port-Cros

Semaine des 4 jours, 9h00 par jour (pas de congés en pleine saison estivale)

Déplacements ponctuels pour des réunions sur le continent ou sur les autres secteurs, interventions au quotidien sur le territoire de l'Unité Territoriale des îles d'or, éventuelles difficultés de déplacements en hiver par manque de navires à passagers vers le continent.

### MODALITES DE RECRUTEMENT :

Envoyer un cv et une lettre de motivation à l'adresse mail : [pole-rh@portcros-parcnational.fr](mailto:pole-rh@portcros-parcnational.fr)  
**préciser dans l'objet : « Recrutement garde moniteur-trice – UTID – Île de Port-Cros ».**  
 Pour les fonctionnaires, veuillez fournir votre dernier arrêté de situation administrative, vos 3 derniers comptes- rendus d'entretiens professionnels ainsi qu'une fiche financière à jour établie par votre bureau de gestion faisant apparaître les différents éléments de rémunération.

### DATE LIMITE DE CANDIDATURE

15/04/2024

### MODALITES DE SELECTION

La présélection des candidats se fera sur dossier puis le choix définitif interviendra après une séance d'audition des candidat(e)s après la clôture des candidatures.

A compétences équivalentes, une disponibilité permettant une prise de fonctions au 1er mai serait considérée comme un atout.

### RENSEIGNEMENTS SUR LE POSTE A POURVOIR

- M. François VICTOR – directeur adjoint – [francois.victor@portcros-parcnational.fr](mailto:francois.victor@portcros-parcnational.fr)
- M. Patrice LARDE – secrétaire général – [patrice.larde@portcros-parcnational.fr](mailto:patrice.larde@portcros-parcnational.fr)

### RENSEIGNEMENTS SUR LES MODALITES ADMINISTRATIVES

- Pôle ressources humaines : [pole-rh@portcros-parcnational.fr](mailto:pole-rh@portcros-parcnational.fr)